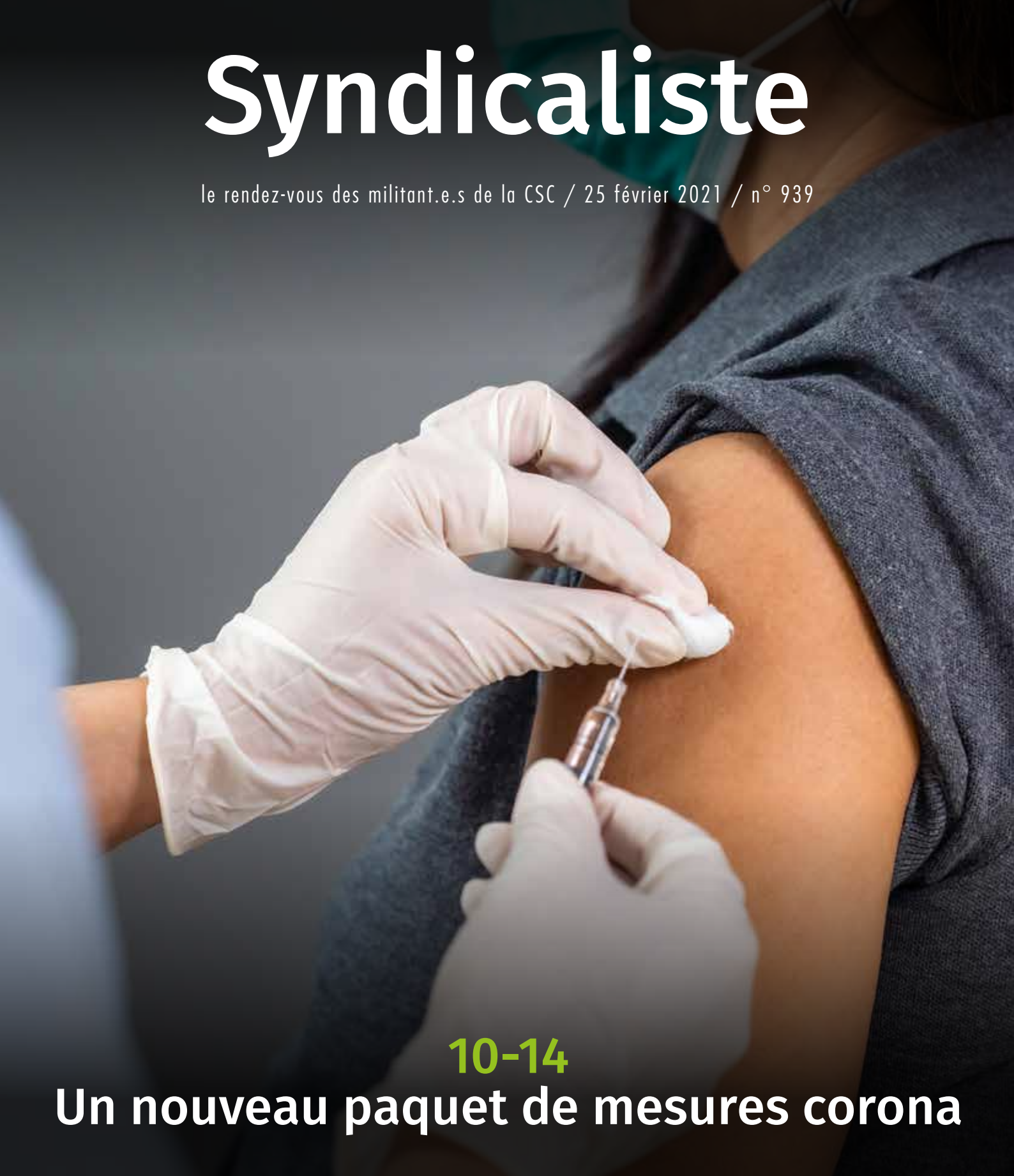


Syndicaliste

le rendez-vous des militant.e.s de la CSC / 25 février 2021 / n° 939



10-14

Un nouveau paquet de mesures corona

3
Les travailleurs en colère
Pour une vraie marge de
négociation salariale

4
Pétition
«Pas de profit sur la
pandémie»

6-8
Toutes en grève
le 8 mars!



Sommaire

- ENQUÊTES**
2 ENQUÊTE SUR LE BURNOUT
VOUS ÊTES PEUT-ÊTRE ÉLECTROSENSIBLE?
- EN ACTION**
3 LES TRAVAILLEURS EN COLÈRE - POUR
UNE VRAIE MARGE DE NÉGOCIATION
SALARIALE
4 PÉTITION: «PAS DE PROFIT SUR LA
PANDÉMIE»
5 LA SÉCURITÉ SOCIALE: RENFORÇONS-
LA!
6-8 TOUTES EN GRÈVE LE 8 MARS!
- NOUVELLES**
9 CONCERTATION AIP ET CORONA
ENTRE IMPASSE ET AVANCÉES
16-17 PLAN DE RELANCE ET DE RÉSILIENCE:
LA BELGIQUE FAIT-ELLE LA DIFFÉRENCE?
18-19 ADAPTATION DU PANIER DE L'INDICE:
FEU VERT
- MESURES CORONA**
10-14 SOUTIEN CORONA
UN NOUVEAU PAQUET DE MESURES
15 LES ALLOCATAIRES SOCIAUX OUBLIÉS
- SANS FRONTIÈRES**
20 MYANMAR: DES ESPIRS ANÉANTIS PAR
UN COUP D'ÉTAT
21 BIÉLORUSSIE: NOUVELLE VAGUE DE
RÉPRESSION CONTRE LES SYNDICATS ET
LES JOURNALISTES
- 22-23 **BOÎTE À OUTILS**
FORMATION ENVIRONNEMENT
OPINIONS CSC TV: PORTRAIT D'ARTISTE
SITE INTERNET: SANTÉ ET TRAVAIL
BROCHURE: URGENCES CLIMATIQUES
ESSAI: «AU TRAVAIL! COLONISATEURS
ET COLONISÉS AU CONGO BELGE: ENTRE
EXPLOITATIONS ET RÉSISTANCES»
- 24 **AGENDA**
BALADE FÉMINISTE SONORE DANS LES
MAROLLES
COMLOTISME ET ÉDUCATION
PERMANENTE
L'ALIMENTATION DURABLE EN
ENTREPRISE
ODD ET TRAVAIL DÉCENT

Mons-La Louvière

Enquête sur le burnout



Le burnout est un terme encore tabou dans le monde du travail. «Au niveau de la CSC, nous avons des contacts

avec les travailleurs quand le burnout est déjà là et que nous devons agir au niveau syndical. Ce qui est malheureusement trop tard», déplore Leslie Seghers, permanente interprofessionnelle à la Fédération de Mons-La Louvière. Un questionnaire et une brochure d'information tentent d'appréhender la situation des travailleurs de la Région Mons-La Louvière en matière de risques psychosociaux en identifiant les problématiques qui peuvent mener au burnout. Dans cet objectif, le partenariat avec le service externe de prévention et de protection au travail (SEPPT) Liantis constitue une importante plus-value: «Cette collaboration nous permettra, en fonction des résultats de l'enquête, de déterminer des mesures de prévention adaptées aux profils rencontrés et d'offrir une aide concrète aux travailleurs, de manière individuelle ou collective.» Les résultats seront connus durant l'été 2021.

Vous travaillez dans la région de Mons-La Louvière?

Vous pouvez répondre à ce questionnaire en ligne: <https://bit.ly/3nDujO>.

Plus d'infos: ppi.mons@acv-csc.be

Vous êtes peut-être électrosensible?



Un nombre croissant de personnes se plaignent de problèmes de santé qu'elles attribuent aux champs électromagnétiques (antennes, TV, écrans, GSM, Wifi...). C'est ce qu'on appelle l'électrosensibilité. Il n'existe actuellement aucune étude scientifique qui permet d'établir un lien entre ces symptômes et l'exposition aux champs électromagnétiques.

Cette thématique vous intéresse? Participez à cette courte enquête de l'Institut scientifique wallon de surveillance, de sûreté et de recherche & développement en environnement (Issep). Son objectif est de suivre l'évolution de la sensibilité aux ondes électromagnétiques de la population, soumise à des modifications du mode de vie du fait de la mise en place d'un confinement total, suivi d'un confinement partiel avec une reprise progressive des activités.

Ce questionnaire permettra d'établir un comparatif et de déterminer dans quelles mesures les conditions liées au confinement et à l'adaptation de notre mode de vie impactent ou ont impacté les personnes, qu'elles soient électrosensibles ou non. L'enquête sera répétée dans quelques mois de manière à suivre l'évolution au gré des changements éventuels de notre paysage électromagnétique.

N'hésitez pas à y participer, ce questionnaire est tout à fait anonyme et accessible jusqu'au 12 mars 2021. <http://environnement.sante.wallonie.be/news/electrosensibilite--participez-au-sondage-en-ligne>

colophon

Photo de couverture: Shutterstock

Rédaction: BP 10 - 1031 Bruxelles

Secrétariat de rédaction:

Donatienne Coppieters - Tél.: 02.244.32.83

Courriel: dcoppieters@csc.be

Site Internet: www.lacsc.be

Éditrice responsable: Dominique Leyon

Traduction: Ilse Cambier, Mylène Demeure, Pascal Drèze, Anne Scieur, Isabelle Tuteleers, Hilde van Lancker.

Lay-out: Gevaert Graphics

Imprimerie: 't Hooft

Les travailleurs en colère

Pour une vraie marge de négociation salariale

Le 12 février dernier, des actions en front commun syndical se sont déroulées dans de nombreuses entreprises avec comme revendications une hausse des salaires permettant aux travailleurs de vivre dignement. Cette journée était la première d'une série d'actions syndicales. La 2^{ème} a eu lieu le 25 février, le lendemain du jour du bouclage de ce numéro de *Syndicaliste*. Suivez-les sur www.lacsc.be.

Les négociations pour le prochain accord interprofessionnel (AIP) ont bien mal commencé. Aumône ou miettes, une augmentation salariale de 0,4 % ces deux prochaines années, comme le préconise le Conseil central de l'économie, est inacceptable pour le front commun syndical. D'autant plus qu'en même temps, les fédérations patronales exigent plus de flexibilité.

L'impact du Covid-19 sur la vie économique n'a pas été le même d'un secteur et d'une entreprise à l'autre. Dans ce contexte, une marge salariale indicative est nécessaire pour pouvoir négocier librement les meilleures augmentations de salaire possibles. Les investissements et des revenus décents sont essentiels pour une reprise économique rapide et structurelle. Augmenter le salaire minimum interprofessionnel pourrait également participer à cette relance. Sans oublier l'amélioration des régimes de fins de carrières et le dé-

couplage de l'AIP de la négociation sur l'affection de l'enveloppe pour la liaison au bien-être.

Ces nombreuses revendications ont mobilisé permanents et militants de la CSC lors de cette première journée d'action du 12 février. Les actions ont pris la forme d'arrêts de travail, totaux ou partiels, d'assemblées du personnel, de distribution de tracts, d'information aux travailleurs à l'entrée des usines ou à travers des vidéos réalisées par les centrales exposant les enjeux de l'AIP. Parmi les actions originales, pointons la distribution de biscuits par les délégués de la CSC BIE dans diverses entreprises du Brabant wallon et de Namur. Une vingtaine d'entreprises de secteurs affiliés à la CSC Metea ont également organisé des actions en Wallonie. La CSC Alimentation & Services a profité de cette journée d'actions pour mettre en avant ses revendications en faveur d'un meilleur sa-

laire pour les travailleurs des secteurs essentiels #OnMeriteMieux. À la CNE, certaines entreprises ont été à l'arrêt, surtout dans les secteurs du métal et la sidérurgie, et des arrêts de travail ont été effectués dans le commerce, le métal et la construction notamment. Ces actions ont surtout eu lieu à Charleroi et à Bruxelles.

Disparités face au Covid

La CSC Charleroi-Sambre et Meuse a mené une action devant deux lieux symboliques:

- L'Atelier 3000 (Heppignies) a été déclaré en faillite. Plus de 100 travailleurs au barème proche du salaire minimum se retrouvent aujourd'hui avec des allocations proches du seuil de pauvreté;
- Général Electric a annoncé simultanément une restructuration internationale provoquant, entre-autres, la fermeture du site de Marchienne-au-Pont, et un bonus de 47 millions de dollars au PDG de l'entreprise. Les représentants de centrales ont abordé à cette occasion les enjeux de l'AIP et les disparités en matière d'opportunités pour faire face à la crise.

| David Morelli |



Pétition

«Pas de profit sur la pandémie»

Des vaccins pour le monde entier

Êtes-vous d'accord pour dire que chacune et chacun dans le monde doit avoir droit à un vaccin de qualité et à des médicaments pour lutter contre le Covid-19? Que les informations sur la qualité, la sécurité et les coûts de production des vaccins doivent être rendues publiques? Que la recherche, financée avec de l'argent public, ne doit pas être privatisée? Qu'aucun profit ne peut être réalisé sur une pandémie?

Si oui, signez l'initiative citoyenne européenne sur <https://noprofitonpandemic.eu/fr/>

Depuis début 2020, le coronavirus a causé de grandes souffrances humaines dans le monde entier. L'arrivée des vaccins apporte l'espoir d'une amélioration. Ces vaccins ont été développés principalement via de l'argent public. Pourtant, quelques grandes entreprises pharmaceutiques en contrôlent la production et fixent les prix. Pourquoi? Parce qu'elles détiennent des brevets. En conséquence, trop peu de vaccins sont produits à un prix raisonnable,

pour permettre de protéger toute la population mondiale.

Dès lors, l'Afrique du Sud et l'Inde proposent une solution. Ils demandent à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de suspendre temporairement les brevets sur les médicaments, les vaccins, les tests et autres technologies cruciales dans la lutte contre le Covid-19. En partageant les résultats des recherches, cela permettrait

à d'autres petites et moyennes entreprises de produire aussi des vaccins et de les rendre moins chers. Une telle suspension temporaire de brevet a déjà été acceptée avec le vaccin contre la polio et les médicaments contre le VIH. Cependant, dans ce cas-ci, certains gouvernements, dont l'Union européenne, bloquent la proposition.

Or, de nombreux citoyens et organisations de la société civile ne sont pas d'accord avec ce veto de l'Union européenne. Ils ont donc lancé une initiative citoyenne européenne (ICE) baptisée «Pas de profit sur la pandémie». Objectif? Récolter un million de signatures provenant d'un million de citoyens européens. Si nous y parvenons, la Commission européenne devra rediscuter la suspension de ces brevets.



Le 22 février, la coalition «Pas de profit sur la pandémie» (dont sont membres le Moc, WSM, la CNE, la Mutualité chrétienne...) a organisé un flash mob devant la Commission européenne, place Schuman à Bruxelles. Elle demande à la Commission européenne de lever les brevets sur les vaccins et les traitements anti-Covid-19. Cette action s'est déroulée à la veille de plusieurs moments importants:

- le 23 février doit se tenir une réunion préparatoire de l'Organisation mondiale du commerce en vue de proposer une suppression temporaire des brevets sur les vaccins, les traitements et les technologies contre le Covid-19. Décision finale le 11 mars. Cependant, la Commission européenne et les États membres refusent de soutenir cette proposition internationale
- les 25 et 26 février, le Conseil européen doit examiner la stratégie de vaccination de l'union européenne.





Des actions ont été menées dans plusieurs villes de Wallonie pour dire que «face aux crises, pas besoin de fée et de sortilèges: il y a déjà la sécurité sociale!»

La sécurité sociale ne tombe pas du ciel: **renforçons-la!**

Le 25 janvier dernier, une fée marraine a déambulé dans le centre de la ville de Liège pour attirer l'attention sur l'importance de la sécurité sociale et ses mécanismes invisibles. Cette action a aussi eu lieu à Péruwelz le 2 février et à Namur le 26. Elle est aussi prévue à Ath et à Mouscron les 18 et 23 mars. En parallèle, les organisations du Mouvement ouvrier chrétien mettent à l'honneur sur 16 bâtiments symboliques dans 13 villes de Belgique francophone des portraits de femmes et d'hommes de différentes origines qui se mobilisent ici et ailleurs dans le monde pour renforcer la sécurité sociale.

«Vous aussi, vous voulez croire aux contes de fées? Face aux crises, pas besoin de sortilèges: il y a déjà la sécurité sociale» a déclamé la fée marraine dans les rues de Liège. En effet, s'ils ont prouvé en 2020 à quel point ils sont indispensables, les allocations de chômage, les pensions, la couverture de santé, les allocations familiales, entre autres, ne tombent pas du ciel. Ils sont le résultat d'une longue histoire collective et fonctionnent grâce à une solidarité invisible à laquelle chacun et chacune contribue. Chaque citoyen, chaque citoyenne, individuellement mais surtout collectivement, est le maillon de cette formidable solidarité. C'est ce message positif que le Mouvement ouvrier chrétien (Moc) et ses organisations, dont la CSC, souhaitent relayer ensemble dans l'espace public en ce début d'année cruciale dans la lutte contre la pandémie de coronavirus. Accès à des soins de santé de qualité pour les personnes malades, allocations de remplacement pour les personnes en chômage temporaire, congé

parental étendu pour certains parents confrontés à la fermeture des écoles et des crèches, droit passerelle pour les indépendants, reconnaissance du Covid-19 comme maladie professionnelle... Voici quelques-unes des dispositions qui soutiennent et protègent les citoyens en Belgique pour qu'elles et ils puissent faire face à cette crise sanitaire d'une ampleur sans précédent.

Sans notre sécurité sociale, il serait nettement plus difficile de l'affronter. Ailleurs dans le monde, des mouvements sociaux se sont également mobilisés pour que les

populations confrontées au virus et au confinement puissent bénéficier de protection. C'est pourquoi le Moc et ses organisations ont décidé de saisir le moment pour sensibiliser le grand public au rôle crucial que la sécurité sociale et ses différentes branches jouent dans cette crise dont les conséquences sur notre société se feront sentir encore durablement. Cette crise nous a montré que seuls des services (publics ou associatifs) collectifs forts, correctement financés, gérés comme un bien commun et de manière collective (et en renforçant le modèle de gestion paritaire) permettent de faire face aux crises auxquelles nos sociétés sont (et seront encore) confrontées. La sécurité sociale et, plus largement, la protection sociale devraient être accessibles à toutes et tous. Une revalorisation et un réinvestissement de la sécurité sociale sont indispensables, ici en Belgique, mais aussi ailleurs dans le monde. C'est notre meilleure protection face aux crises: renforçons-la!

PLUS D'INFOS:

www.protegeonslasecuritesociale.be
www.wsm.be

La vidéo de l'action de la campagne Moc-Ciepi-WSM sur la sécurité sociale est visible sur les réseaux sociaux: Facebook Moc et Facebook WSM.

www.facebook.com/wsmbelgique/videos/201640128319036



Cette année, dans le cadre du 8 mars, les Femmes CSC veulent sensibiliser les femmes à l'impact de leur choix de carrière sur leur autonomie économique et financière. Leur outil: des cartes à gratter pour montrer que «L'égalité n'est pas un jeu de hasard!»

Toutes en grève le 8 mars! ⁽¹⁾

Pour la troisième année consécutive, le 8 mars, les Femmes CSC et la CNE demandent aux femmes de tous les secteurs, avec ou sans travail, de se mettre en grève en Belgique. Une grève du travail salarié, des tâches domestiques et familiales, du soin aux autres et de la consommation pour mettre en évidence que «quand les femmes s'arrêtent, le monde s'arrête». Le 8 mars 2018, plus de 5 millions de femmes en Espagne avaient paralysé le pays! Ce mouvement mondial prend de plus en plus d'ampleur et la crise du coronavirus risque de l'amplifier encore.

Le 8 mars est la Journée internationale de lutte pour les droits de femmes. Chaque année en Belgique, la Marche mondiale des femmes organise une manifestation dans les rues de Bruxelles et des actions sont organisées partout en Belgique par les Femmes CSC notamment. Elles mettent l'accent sur les discriminations qui subsistent à l'égard des femmes, les inégalités entre les femmes et les hommes, l'inégalité salariale, l'inégale répartition des tâches et du travail, les temps partiels involontaires, les rapports de domination masculine qui subsistent, la violence d'une société gérée encore majoritairement par des hommes.

Collecti.e.f 8 maars

Inspirées et interpellées par la grève des femmes du 8 mars 2018 en Espagne où 5

millions de femmes ont paralysé le pays pendant 24 heures, quatre féministes bruxelloises décident, le 8 mars 2018, d'organiser une grève des femmes l'année suivante, les 8 et 9 mars 2019 (le 8 mars tombant un dimanche). Le 7 octobre 2019, une première assemblée de préparation de la grève rassemble 150 femmes. Soulignant son côté bilingue par son nom, le Collecti.e.f 8 maars est créé et organise des commissions thématiques: Communication, Finances, internationale, Revendications, Inclusivité, Actions, Mobilisation. Si le collectif se veut indépendant des partis politiques et des syndicats, une commission Syndicat est toutefois mise en place pour encourager les organisations syndicales à se joindre à la grève. Des permanentes et des déléguées des Femmes CSC et de la CNE participent aux assemblées qui se réunissent chaque

mois d'octobre 2018 à mars 2019. En décembre, la centrale des employés annonce qu'elle déposera un préavis de grève. Elle est rejointe ensuite par la CSC Services publics qui dépose des préavis pour certaines régions (Bruxelles, Liège...) et par la CSC qui attribue un numéro de grève pour toutes ses affiliées et affiliés.

La grève du 8 mars

La première grève des femmes du 8 mars 2019 a été très bien relayée médiatiquement et le nombre de participantes était très encourageant! Des actions sont organisées à différents endroits. Les Femmes CSC réclament l'égalité salariale derrière la bannière «Nous voulons 0 % d'écart salarial». À Bruxelles, la CNE organise une manifestation des travailleuses du commerce qui réclament l'égalité salariale. Un rassemblement syndical FGTB-CSC a lieu au Carrefour de l'Europe. Parallèlement, le collectif «Collectives et ardentes», dont les Femmes CSC de Liège font partie, organise une cyclo-parade féministe à Liège. Et, en fin d'après-midi, 10.000 femmes participent à la Marche mondiale des femmes à Bruxelles.

(1) Source de l'article: «Grèves et conflictualité sociale en 2019». Courrier hebdomadaire du Crisp 2020, n° 2475-2476.

Les 8 et 9 mars 2020, le slogan «On s'arrête toutes, on arrête tout, on s'arrête partout!» donne le ton. Des arrêts de travail dans les entreprises, des actions symboliques, des manifestations sont enregistrées dans les trois Régions. 7.000 personnes participent à la marche à Bruxelles (rappelons que c'était la veille du confinement, ce qui en a «refroidi» certaines). La CSC y défile derrière la banderole des Femmes CSC qui revendiquent «De l'air! La CSC veut plus de temps pour l'égalité». Elle y réclame entre autres la réduction collective du temps de travail, la fin du travail du dimanche lorsqu'il n'est pas nécessaire, des salaires et des pensions décents et égalitaires pour les femmes. Le même jour, un millier de personnes participent à la cyclo-parade féministe à Liège.

Grève des femmes ou grève féministe?

Pour visibiliser le travail des femmes dans tous ses aspects, qu'il soit salarié ou ménager, le Collecti.e.f 8 maars choisit la grève comme mode d'action. Il propose aux femmes d'arrêter non seulement de travailler ce jour-là, mais aussi de cesser les tâches ménagères, de ne rien faire chez elle, de ne pas s'occuper des autres, de ne pas faire d'achats... Le mot d'ordre est «Quand les femmes s'arrêtent, le monde s'arrête».

C'est évidemment assez impertinent alors qu'on sait que, pour les syndicats comme la CSC, une grève est le moyen d'action ultime, quand le blocage est total et que plus aucune négociation et concertation ne sont possible. De plus, «l'option d'une grève des femmes pose problème aux syndicats qui estiment ne pas pouvoir appeler à une grève sur la base du genre des personnes car ce serait discriminatoire. Par ailleurs, la solution d'une grève féministe peut s'avérer démobilisante pour un grand nombre de femmes qui ne se considèrent pas comme féministes. Or, l'objectif est d'encourager l'adhésion et le soutien des syndicats et de mobiliser le plus grand nombre possible de femmes. S'inspirant

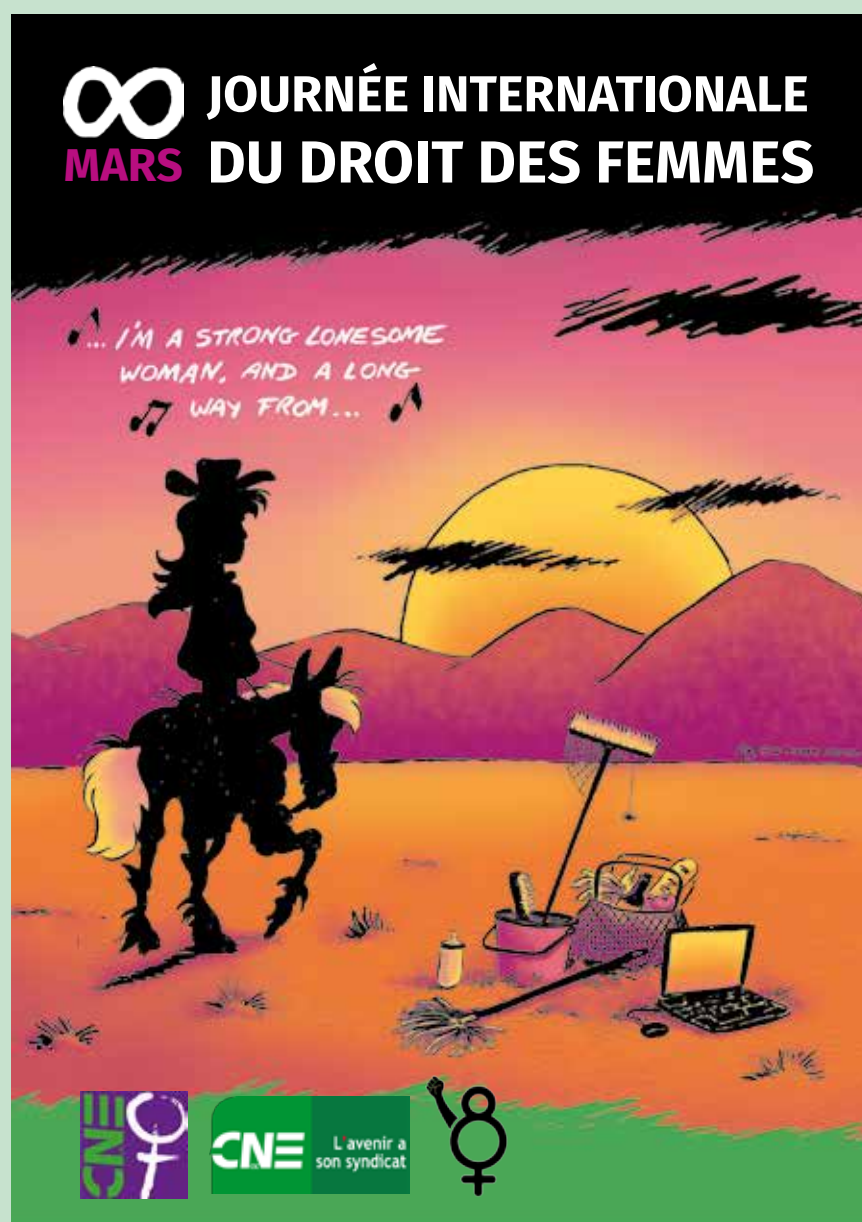
>>

Comment faire grève ce 8 mars?

Les Femmes CSC soutiennent le mot d'ordre de Grève des femmes ce 8 mars. Si des militantes veulent faire grève afin de participer aux actions, elles peuvent être couvertes par une indemnité de grève après une concertation avec leur permanente ou permanent de centrale. Renvoyez systématiquement les affiliées et militantes vers eux. La CNE couvrira tous ses secteurs. Des actions symboliques comme des arrêts de travail, des temps de pauses pour expliquer la campagne, des heures de déconnexion avec message d'absence pour grève pour les télétravailleuses... sont possibles.

Merci d'envoyer les informations et photos de vos actions à femmescsc@acv-csc.be

Pour en savoir plus sur les actions du 8 mars, prendre connaissance de nos revendications, trouver le matériel d'action et suivre les actions: retrouvez-nous sur le site www.femmes-csc.be, sur nos pages Facebook Femmes CSC www.facebook.com/FemmesCSC/, CNE ou actions femmes CNE, et sur Twitter et Instagram.



La CNE appelle à la grève des femmes dans tous ses secteurs le 8 mars.

>>

des organisatrices de la grève en Suisse, le Collecti.e.f 8 maars décide donc d'appeler à une «grève des femmes / grève féministe». (2) Cela permet également aux hommes, alliés des femmes, de se mettre en grève en toute solidarité et sans aucune discrimination.

Et cette année?

Le contexte Covid a énormément visibilisé le travail des femmes - professionnel et familial. Gaëlle Demez, responsable des Femmes CSC, le rappelle: «Quand les femmes s'arrêtent, le monde s'arrête. Comme Femmes CSC, nous portions ce slogan lors de la première grève féministe en 2019 et les 8 et 9 mars 2020, la veille du confinement. Cette période de corona nous a montré que «quand le monde s'est arrêté, les femmes

ont continué» (3) dans les soins de santé, dans la grande distribution, dans le nettoyage, dans l'enseignement, en télétravail, en s'occupant de leurs enfants, de leurs proches, sans répit depuis un an! Les Femmes CSC se sont battues pour obtenir un congé parental corona, pour la suppression du rabotage du congé de maternité, pour une amélioration du chômage temporaire, pour dénoncer les conditions de travail infernales dans lesquelles elles doivent travailler... Elles ont besoin de reconnaissance notamment au niveau salarial et la perspective d'une hausse salariale de maximum 0,4 % pour les deux prochaines années dans le cadre des négociations de l'AIP est inacceptable (voir p. 3 et 9). Certains hommes osent affirmer que l'égalité hommes-femmes est acquise. C'est totalement faux! Chaque jour, nous nous rappelons les

paroles de Simone de Beauvoir: N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes toute votre vie durant. «C'est pourquoi nous devons plus que jamais nous mobiliser ce 8 mars, en diffusant un maximum notre campagne L'égalité n'est pas un jeu de hasard (voir Syndicaliste 938) et en nous mettant en grève, pour nous-mêmes, en solidarité avec toutes celles qui ne peuvent pas se mettre en grève car elles sont dans des conditions de travail trop précaires et en solidarité avec les femmes du monde entier! Interpelez votre permanente ou permanent syndical pour en discuter!»

| Donatienne Coppieters |

(2) Source de l'article: «Grèves et conflictualité sociale en 2019». Courrier hebdomadaire du Crisp 2020, n° 2475-2476.

(3) Lire le Syndicaliste 933 bis «Quand le monde s'arrête, les femmes continuent».

Revendications du Collecti.e.f 8 maars

- Assez de la précarité économique organisée, qui nous maintient dans les temps partiels, dans des métiers dévalorisés, faisant de nous des travailleuses pauvres et dépendantes.
- Assez de l'inégalité salariale, des retraites tardives et des pensions de misère. Assez des allocations inaccessibles, insuffisantes et inadaptées.
- Assez du manque de crèches, de homes et d'infrastructures d'accueil et de soins accessibles, qui fait peser une responsabilité collective exclusivement sur les épaules des femmes.
- Assez d'être seules à prendre en charge le travail domestique quotidien et le soin aux autres.
- Assez que ce travail gratuit ou peu rémunéré, et la charge mentale qui va avec, ne nous laissent pas de temps pour nous.
- Assez des politiques migratoires racistes qui nous mettent particulièrement en danger, nous enferment, nous condamnent à la pauvreté et nous tuent.
- Assez d'être discriminées partout sur la base de nos couleurs de peau, de nos origines, de nos revenus, de nos genres, de nos orientations sexuelles, de nos croyances...
- Assez des stéréotypes sexistes dans l'éducation, la culture, les médias et la publicité, qui nous renvoient l'image de la femme-objet et nous cantonnent dans des rôles spécifiques et secondaires.
- Assez qu'on nous impose comment vivre notre sexualité, notre rapport à la maternité, à la contraception et à l'avortement.
- Assez qu'on se mêle de nos corps et de nos vies.
- Assez des violences médicales et gynécologiques, et des difficultés d'accès aux soins.
- Assez des violences physiques et psychologiques (domestiques, sexuelles, dans le couple, harcèlement de rue et au travail...).
- Assez des féminicides, des meurtres de femmes parce qu'elles sont femmes. Assez de la complicité politique et juridique dont les auteurs bénéficient.

Exigeons du respect, du changement et de réécrire ensemble les règles du jeu. Quittons nos places habituelles et rassemblons-nous pour reprendre celles dont on nous prive. Faisons entendre nos voix. En solidarité, chacune avec ses possibilités, son vécu, ses revendications et ses désirs. Faisons du 8 mars une journée intense de lutte et de libération.

Plus d'infos: <https://8maars.be/language/fr/>





© Shutterstock

La stratégie de vaccination s'accompagne d'un droit à un congé payé que les autorités fédérales mettent en place avec le soutien des interlocuteurs sociaux.

Concertation AIP et corona Entre impasse et avancées

Des nouvelles du front accord interprofessionnel (AIP)? Non. Au moment de mettre cet article sous presse, le Groupe des dix est toujours dans l'impasse. Comme les employeurs continuent de lier ce dossier à celui de la liaison au bien-être des allocations sociales et que le gouvernement ne veut pas se tirer une balle dans le pied, ce dossier est lui aussi bloqué.

Toutefois, l'heure de demander un chômage corona n'est pas encore venue pour nos sherpas de la concertation sociale, précisément parce que la crise sanitaire leur donne beaucoup de travail. C'est particulièrement le cas pour le nouveau train de mesures socioéconomiques, adoptées par le gouvernement avant le congé de carnaval (voir p. 10-14).

Vaccination

Avec les autres interlocuteurs sociaux et en collaboration avec le Conseil national du travail (CNT), nous nous efforçons d'assurer la réussite de la stratégie de vaccination des pouvoirs publics au travers du Conseil supérieur pour la prévention et la protection au travail. Cette réussite implique qu'un maximum de personnes se fassent volontairement vacciner. C'est la voie royale vers la liberté.

Cette stratégie s'accompagne d'un droit à un congé payé que les autorités fédé-

rales mettent en place avec le soutien des interlocuteurs sociaux (voir *Syndicaliste* 938 p. 6 ou www.lacsc.be). Les Régions et les Communautés ont encore fort à faire pour leurs fonctionnaires et les personnes en contrat de formation.

Plan de relance

Au Conseil fédéral du développement durable (CFDD) et au Conseil central de l'économie (CCE), nous travaillons d'arrache-pied sur le plan de relance et de résilience en cours d'élaboration en vue d'un cofinancement européen des investissements. Le travail réalisé a été intensif mais son impact est limité (voir p. 16-17).

Réformes structurelles

Nous entrons maintenant dans une deuxième phase: celle des réformes. En effet, l'Union européenne ne demande pas seulement un plan d'investissement, mais aussi des réformes dites structurelles. Nous

sommes en terrain glissant, avec des débats sur la réforme de la protection du travail, la sécurité sociale, les pensions, la formation des salaires et l'activation des chômeurs, qui est désormais étendue au retour des malades. Par conséquent, nous devons également travailler avec le CNT, car c'est davantage son domaine. C'est aussi un champ de mines sur le plan politique.

De sorte que les accords de gouvernement doivent se limiter, à ce stade, à des intentions insignifiantes. Ensuite nous devons nous interroger sur ce que nous, interlocuteurs sociaux, pourrions en dire ensemble. L'Union européenne pourra-t-elle se satisfaire de vagues intentions? Le moins que nous puissions faire en tant qu'interlocuteurs sociaux est de demander à être associés à tous les débats et rappeler quelques points sur lesquels nous nous étions déjà accordés. Notamment la demande commune de s'attaquer de façon positive et solidaire au retour au travail des malades et des invalides, tant pour les travailleurs que pour les employeurs, au lieu de créer une nouvelle machine à sanctions. Nous reviendrons sur ce sujet dans le prochain numéro de *Syndicaliste*.

| Chris Serroyen |

Soutien corona

Un nouveau paquet de mesures

Le 12 février, le gouvernement fédéral est parvenu à un accord sur un nouveau train de mesures socioéconomiques adoptées dans le cadre de la crise sanitaire. Il est question de la prolongation de mesures existantes, mais aussi de nouvelles mesures. Comme d'habitude, l'accent porte largement sur le soutien aux entreprises et aux indépendants, en complément aux mesures d'aide régionales. Fort heureusement, le programme prévoit aussi la prolongation de différentes mesures pour les travailleurs salariés. On trouve même aussi quelques nouvelles mesures, même si elles ne correspondent pas toujours à ce que nous avions demandé. Toutefois, nous attendons toujours des textes concrets. Tous les éléments repris ci-dessous sont susceptibles d'évoluer. Ils sont donc à prendre avec les réserves d'usage.



© Shutterstock

Prolongation du chômage corona et du statut de «maladie corona»

La principale mesure annoncée est la **prolongation du chômage corona**, tant en ce qui concerne la force majeure dans le chef des employeurs que la force majeure dans le chef des travailleurs (aussi bien pour la quarantaine obligatoire que pour la garde d'enfants). Ce système spécifique devait normalement prendre fin le 31 mars. Il est prolongé de trois mois, jusqu'au 30 juin, pour tous les sec-teurs.

Pour 2021, l'**assimilation pour les vacances n'est toujours pas ré-glée (pécule de vacances et durée des vacances de 2022)**, y compris pour le chômage corona entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2021. Les employeurs n'y sont pas opposés, mais veulent y associer des compensations pour le coût supplémentaire à supporter par les employeurs et (pour les ouvriers) par l'Office national des vacances annuelles (ONVA). Ils veulent en outre que la compensation déjà accordée pour 2020 soit majorée, compte tenu du coût supplémentaire du deuxième confinement.

Il est certain maintenant que **les autres composants du chômage corona seront bien prolongés**: les 70 % du salaire plafonné (au lieu de 65 %), le supplément de 5,63 euros brut par jour, le précompte professionnel réduit (15 %) et le cumul de la pension avec le chô-

mage temporaire. La prolongation s'applique probablement aussi à l'augmentation récente du supplément journalier pour les temps partiels (qui est porté à 5,63 euros) et à la souplesse au niveau du cumul avec une profession accessoire. La poursuite du paiement des primes pour la constitution de la pension complémentaire est également prolongée.

En ce qui concerne la prolongation de la dispense d'inscription comme demandeur d'emploi après le 31 mars 2021, la situation n'est pas claire à ce stade. Il a néanmoins été décidé **qu'à partir de fin mars au plus tard, l'Onem transférerait rapidement les données relatives aux chômeurs temporaires au Forem ou à Actiris**, afin de permettre à ces services de proposer des formations adaptées. Quoi qu'il en soit, le gouvernement flamand continue de faire pression pour que la dispense d'inscription prenne fin le 1^{er} avril.

La prolongation du chômage corona reste liée à celle du **statut de «maladie corona» jusqu'au 30 juin 2021**: majoration du montant des allocations de maladie pour atteindre au minimum le montant du chômage corona.

Dans les faits, le système du chômage économique reste donc sans objet jusqu'au 30 juin 2021, tout comme la CCT n° 148 qui a été conclue spécifiquement pour les employés au Conseil national du travail (CNT). Elle sera pertinente au plus tôt à partir du 1^{er} juillet.



© Shutterstock

Chômage corona aussi pour des demi-journées

En principe, l'Onem ne paie pas pour des journées où il y a eu des prestations de travail. Le secteur des titres-services était toutefois demandeur depuis longtemps du paiement de demi-journées, par exemple pour des cas où la prestation du matin est maintenue et celle de l'après-midi supprimée. Le gouvernement autorise désormais de tels paiements pour le secteur des titres-services, mais aussi pour d'autres secteurs où le travail est clairement organisé en parties de journées bien distinctes. À ce stade, il ne parle toutefois encore que du transport d'élèves, lorsque le trajet du soir est supprimé par exemple. Cette mesure entrerait en vigueur le plus rapidement possible et s'appliquerait jusqu'au 30 juin 2021.



Élargissement de la prime de protection

La prime de fin d'année décidée fin 2020 pour les chômeurs temporaires comptant au minimum 53 jours de chômage temporaire (la «prime de protection») n'est pas prolongée en tant que telle. Le gouvernement a toutefois adopté deux nouvelles mesures:

Les ouvriers portuaires et les pêcheurs en mer au chômage complet vont enfin recevoir cette prime. La CSC le demande depuis des mois.

Une **prime de protection adaptée et plus sélective** est instaurée pour les chômeurs temporaires en 2021, aux conditions suivantes:

- uniquement pour les secteurs encore fermés le 1^{er} mars. À l'exception des coiffeurs et des barbiers, les métiers de contact non médicaux n'en bénéficieront pas car il y a de fortes chances que les gouvernements confirment, lors du comité de concertation du 26 février, que ces métiers peuvent redémarrer à partir du 1^{er} mars;
- uniquement pour les travailleurs dont le salaire brut est inférieur au plafond de calcul (2.755 euros par mois);
- minimum 53 jours de chômage corona pour la période comprise entre mars 2020 et janvier 2021 (le système n'est manifestement plus étendu à d'autres formes de chômage temporaire, comme les intempéries ou les raisons techniques).

Pour les chômeurs temporaires dont le salaire mensuel brut s'élève à 2.388 euros au maximum, la prime est de 10 euros par jour de chômage temporaire entre janvier et mars 2021 (soit 780 euros bruts maximum). Elle est réduite progressivement pour les travailleurs dont le salaire est supérieur à 2.388 euros et n'est plus d'application pour ceux dont le salaire atteint le plafond de calcul (2.755 euros).

Étant donné qu'il n'y a pas d'obligation de fermeture pour les ouvriers portuaires et les pêcheurs en mer, nous supposons que l'élargissement susmentionné pour ces groupes est sans objet pour 2021.



Prolongation des mesures pour les chômeurs complets et assouplissement pour les indépendants

Les responsables politiques font toujours preuve de plus de réticence en ce qui concerne les chômeurs complets. En conséquence, le gel de la dégressivité des allocations de chômage et de la durée des allocations d'insertion n'était garanti que jusqu'au 28 février 2021. Il a été longtemps prévu que, si prolongation il y avait, ce serait une décision qui se prendrait mois par mois. Aujourd'hui, le gouvernement a décidé de prolonger de quatre mois en une fois, soit jusqu'au 30 juin 2021.

Dans le même temps, le régime souple pour les artistes au chômage complet est également prolongé du 31 mars au 30 juin 2021.

Aucune autre amélioration n'est prévue pour les chômeurs complets, sauf pour ceux qui avaient lancé une activité accessoire indépendante dans le cadre du **système «Tremplin – Indépendants»**. Ce système **est assoupli**. Les personnes qui ont dû arrêter cette activité à cause de la crise du coronavirus peuvent garder leurs allocations complètes jusqu'au 31 décembre 2021, avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2020. Normalement, l'allocation est réduite du montant des revenus escomptés.

Le gouvernement n'a pas répondu à notre demande d'étendre la prime corona aux bénéficiaires de la sécurité sociale à faibles revenus.





Prolongation de la prime corona pour l'assistance sociale

L'an dernier, le gouvernement avait instauré une prime corona de 50 euros par mois pour les bénéficiaires d'une allocation d'assistance: revenu d'intégration ou allocation équivalente, allocation de remplacement de revenu (ARR) ou allocation d'intégration (AI) pour les personnes porteuses d'un handicap, Grapa (garantie de revenu pour les personnes âgées). Cette prime s'appliquait de juillet à décembre 2020 et a été prolongée jusqu'au 31 mars 2021. **Elle est désormais prolongée jusqu'au 30 juin 2021.**

Il faut signaler que **le contrôle des conditions de résidence pour la Grapa reste suspendu jusqu'au 30 juin 2021.** À l'époque, on avait fait appel aux facteurs pour ce contrôle. Dès le départ, nous avons demandé que le champ d'application de cette prime corona (qui peut aujourd'hui atteindre 600 euros) soit élargi aux bénéficiaires d'une faible allocation de sécurité sociale. La question a été débattue longtemps au sein du gouvernement, mais il semble que **cet élargissement aux bénéficiaires d'une allocation de sécurité sociale ait été torpillé** dans la dernière ligne droite (voir p. 15).



Adaptation des dispositions relatives aux indemnités pour le télétravail

L'administration fiscale et l'ONSS ont leurs propres règles pour autoriser soit une exonération fiscale, soit des cotisations pour les indemnités forfaitaires que les employeurs paient à leurs télétravailleurs pour leurs frais complémentaires. La crise sanitaire a donné lieu à de nouvelles règles, plus souples. En ce qui concerne le volet fiscal, le gouvernement vient de prendre les décisions suivantes:

- Les dispositions fiscales corona prennent un caractère structurel et resteront donc d'application après la crise sanitaire, avec

une indemnité exonérée qui peut aller jusqu'à 129,48 euros maximum par mois.

- D'avril à juin 2021, ce montant maximum est temporairement porté à 144,31 euros par mois.
- Les employeurs peuvent en outre bénéficier d'une exonération fiscale pour la mise à disposition de mobilier et de matériel de bureau pour leurs travailleurs.
- Idem pour le remboursement de frais que le travailleur finance lui-même pour du mobilier et matériel de bureau.

Pour le personnel de la fonction publique fédérale, tant les statutaires que les contractuels, une indemnité télétravail existe déjà aujourd'hui pour les frais de connexion et de communication, avec un maximum de 20 euros par mois. **Ce maximum est doublé temporairement (40 euros par mois) pour le personnel de la fonction publique fédérale pour la période de janvier à août 2021.**

Le ministre des Finances, Vincent Van Peteghem, avait déjà fait part de son souhait d'harmoniser les règles fiscales et d'ONSS. Une nouvelle circulaire devrait être préparée après concertation avec l'ONSS.



Outils pour éviter les licenciements secs: toujours en suspens

Depuis l'entrée en fonction du nouveau gouvernement en octobre, nous demandons à ce que nos négociateurs disposent des outils nécessaires pour éviter les licenciements secs lors de restructurations, pas uniquement au moyen du chômage temporaire, mais aussi par le biais de réductions du temps de travail, de crédits-temps et de régimes de fin de carrière. Ce dossier a lui-même été longuement débattu au sein du gouvernement, mais celui-ci ne s'est pas prononcé. Actuellement, il est uniquement question de la mise en œuvre, le 1^{er} avril, du train de mesures limité pour les restructurations liées au Brexit.



© Shutterstock

Promotion de l'outil contre le burnout

À propos de boîte à outils, la KU Leuven a développé un outil pour les entreprises et les travailleurs en vue de lutter contre le burnout: le BAT (*Burnout Assessment Tool*).

Pour plus d'informations: <https://burnoutassessmenttool.be/>

Le gouvernement fédéral va promouvoir activement cet outil, probablement pour répondre aux critiques selon lesquelles il n'est pas suffisamment attentif à la santé mentale.

La campagne s'adresserait tant aux travailleurs salariés qu'aux fonctionnaires et aux indépendants.



© Shutterstock

Soutien aux entreprises

Dans cet article, nous mettons l'accent sur les mesures qui sont importantes pour les travailleurs et les allocataires sociaux. La plupart des mesures décidées sont toutefois des mesures de soutien aux entreprises (cf. supra) et en particulier aux indépendants (cf. infra). Il s'agit surtout de prolongations avec toutefois quelques nouvelles mesures:

- Interventions pour les pertes de droits d'auteur subies par les auteurs et les compositeurs suite à la crise sanitaire, par l'intermédiaire des sociétés cotées en bourse qui collectent ces droits (coût: 20,8 millions d'euros);
- Avantage fiscal de 30 % sur les loyers commerciaux annulés pour la période mars-mai 2021 (coût: 83,4 millions d'euros);
- Baisse des intérêts de retard et des intérêts moratoires en matière de TVA (actuellement: 9,6 %);
- Assimilation des seuils pour les remboursements de TVA avec ceux de l'impôt des personnes physiques (coût: 6,5 millions d'euros);

- Nouveau subside salarial pour le secteur événementiel (coût: max. 30 millions).

Parmi ces nouvelles mesures, la plus importante est l'instauration d'une **nouvelle intervention dans les salaires du secteur événementiel**, y compris le secteur culturel et le secteur du mariage.

Pour le secteur des voyages (agences de voyages et organisateurs de voyages), le gouvernement avait déjà décidé d'intervenir pour 70 % dans le coût salarial (plafonné) pour 30 % du personnel, par le biais d'un subside du coût salarial par l'intermédiaire de l'ONSS. La technique est certes inhabituelle, mais cette mesure de soutien est intéressante car, même si le secteur ne réalise pratiquement pas de chiffre d'affaires, environ 30 % de son personnel doit rester au travail pour les annulations, les reports et les vouchers, en vertu des règles européennes. Un projet de loi est en préparation et a été soumis pour avis au comité de gestion de l'ONSS.

Le secteur événementiel, soutenu par le gouvernement flamand, a fait du lobbying pour bénéficier de dispositions similaires. La problématique est pourtant totalement différente. Le secteur doit avant tout assurer la transition entre la reprise et les événements, car la majorité des recettes n'arriveront qu'avec un certain délai. Il faut aussi éviter les distorsions de concurrence de la part des Pays-Bas (avec leur régime NOW).

Le gouvernement a néanmoins décidé de bricoler des mesures analogues à celles du secteur des voyages. **Finalement, il n'est pas question d'un subside salarial, mais bien d'une réduction de cotisations ONSS patronales.** Un subside salarial peut venir s'ajouter, si les cotisations sont insuffisantes pour permettre une réduction. Il faut souligner que le système serait limité à cinq travailleurs par employeur et devrait rester globalement dans un budget de 30 millions d'euros. Les obligations intéressantes à l'égard des actionnaires et du management sont aussi reprises du projet de loi pour le secteur des voyages: pas de dividendes, pas d'achat d'actions, pas de bonus pour le management. Aucun subside ONSS mis en place l'an dernier ne comprenait de tels engagements. L'obligation d'assurer des formations provient manifestement aussi du secteur des voyages. Nouveauté par rapport au secteur des voyages: le chômage temporaire ne peut pas augmenter. Une différence également, si le secteur des voyages est assez facile à délimiter, il en va autrement du secteur événementiel, réparti sur un grand nombre de commissions paritaires et étendu ici à la culture et aux mariages.

Les mesures corona spécifiques pour les indépendants sont prolongées jusqu'au 30 juin 2021 et sont complétées par une nouvelle mesure:

- prolongation du double droit passerelle de crise;
- prolongation du nouveau droit passerelle qui est actif depuis le 1^{er} janvier 2021;
- amélioration temporaire du droit passerelle classique, notamment via une meilleure accessibilité pour les starters et le maintien de la constitution de pension;
- allocation complémentaire pour l'incapacité de travail, afin

d'atteindre le niveau de l'indemnité de droit passerelle (cf. maladie corona pour les travailleurs salariés);

- report supplémentaire du paiement de la cotisation à charge des sociétés;
- **nouvelle mesure**, présentée ci-avant, **au niveau de l'allocation-chômage: le «tremplin – indépendants».**



Flexibilité pour les éventuelles pénuries de personnel

Le dernier train de **mesures corona pour pallier le déficit éventuel de personnel dans des secteurs essentiels est prolongé et partiellement étendu**:

- L'augmentation du quota d'heures supplémentaires volontaires jusqu'à 220 heures dans les secteurs essentiels peut également être utilisée aux 1^{er} et 2^{ème} trimestres de 2021.
- Le détachement de travailleurs auprès d'un autre employeur dans le secteur des soins ou de l'enseignement est assoupli. Il faut souligner que le secteur des soins flamand n'a pas attendu pour conclure récemment un accord, dans le cadre légal normal, en vue du détachement pour les centres de vaccination. Cette possibilité reste d'application.
- Les chômeurs temporaires sont autorisés à travailler dans les secteurs de l'agriculture, l'horticulture et la sylviculture, des soins de santé et de l'enseignement, avec maintien de 75 % de leurs allocations. **Cette possibilité de travailler avec maintien de 75 % des allocations n'est pas seulement prolongée, mais aussi étendue à tous les secteurs essentiels.**
- Les chômeurs temporaires sont autorisés à conclure des contrats successifs à durée déterminée d'au moins sept jours auprès d'un autre employeur, dans les secteurs des soins et de l'enseignement.
- Le plafond pour le cumul du revenu d'intégration avec des revenus du travail saisonnier et le cumul des revenus du travail étudiant est majoré.
- Le fonds d'indemnisation pour les volontaires et l'autorisation pour les hôpitaux commerciaux d'engager des volontaires sont prolongés.
- Le travail étudiant dans les soins de santé et l'enseignement (avec le statut ONSS spécifique) ne sera pas comptabilisé dans le contingent annuel de 475 heures en avril-juin 2021.
- Il est à nouveau possible de suspendre un crédit-temps ou une interruption de carrière pour travailler auprès de son propre

employeur. Nous ignorons encore si cette possibilité s'applique aussi au travail pour un autre employeur avec maintien de 75 % de l'allocation.



Fonds de transformation

Dans le même temps, le Fonds de transformation a été lancé. Il s'agit d'un nouveau fonds d'investissement du pouvoir fédéral, avec un budget provisoire de 750 millions d'euros.

Les deux tiers de cette somme sont destinés à renforcer la solvabilité des entreprises et un tiers à investir dans la transition écologique. L'objectif est d'utiliser ce fonds comme un levier pour des investissements ciblés de la part du secteur privé. Il sera géré par la Société fédérale de participation et d'investissement. Le lien avec le plan de relance que le ministre Thomas Dermine doit introduire au niveau européen n'est pas encore clair.



Soutien à l'aide sociale

En matière d'aide sociale, les mesures suivantes sont sur la table:

- prolongation temporaire du soutien fédéral pour l'accueil des sans-abris jusqu'au 30 juin 2021;
- prolongation temporaire du pourcentage majoré de remboursement aux CPAS pour le revenu d'intégration;
- majoration du soutien aux CPAS pour l'aide aux jeunes jusqu'à 25 ans et aux étudiants (pour 30 millions d'euros).

| Chris Serroyen |

Mesures de crise: les allocataires sociaux oubliés

Le Réseau belge de lutte contre la pauvreté (BAPN) a pris connaissance avec satisfaction de la décision du gouvernement fédéral de prolonger un train de mesures sociales nécessaires pour éviter que les ménages et la population subissent un appauvrissement trop rapide (voir p. 10-14). Mais l'absence continuée de tout soutien financier aux personnes en maladie-invalidité, en chômage complet, en petites pensions, aux allocataires d'insertion ou de sauvegarde inquiète. Si le gouvernement est capable de cibler les travailleurs à peu de revenus pour leur donner une aide financière directe, ce qu'il a fait avec la prime de 780 euros par mois, BAPN appelle à agir de même pour les allocataires de la sécurité sociale.

Le 12 février, un train de nouvelles mesures de soutien au tissu économique de notre pays a été décidé par le gouvernement fédéral. Ce tissu économique est constitué des entreprises, mais aussi des ménages. La Banque nationale de Belgique a publié un rapport qui montre justement que la chute de la demande intérieure a été le premier facteur de la récession liée au Covid (1). Si le soutien financier aux ménages est important pour l'économie - et plus encore, le soutien financier aux ménages les plus défavorisés - il est surtout, pour BAPN, une question de justice sociale et de dignité humaine.

À l'heure où l'on constate que les nécessités économiques peuvent faire largement délier les bourses publiques alors que dans le même temps, de nombreux secteurs économiques par ailleurs subsidiés continuent d'amasser des bénéfices plantureux, il ne serait pas acceptable que le gouvernement refuse de reconnaître la nécessité économique et humaine élémentaire d'accorder un soutien financier aux plus faibles.

Besoin d'aide

BAPN se félicite de la prolongation de différentes mesures jusque fin juin et des mesures supplémentaires décidées telles que la suspension de la dégressivité des allocations de chômage et la neutralisation de la période d'allocations d'insertion, la prolongation du chômage temporaire Covid, les allocations d'incapacité de travail maintenues au niveau du chômage temporaire Covid, la prolon-

gation de la suspension des contrôles Grapa (garantie de revenu aux personnes âgées), l'aide de 50 euros par mois pour les allocataires sociaux portée à 12 mois, la nouvelle prime de 780 euros pour les travailleurs aux petits revenus...

Cependant, il est extrêmement préoccupant de constater que les discriminations que vivent les chômeurs de longue durée, les malades en invalidité, les pensionnés aux faibles revenus et les allocataires d'insertion subsistent. Depuis le début de la

mise en place d'une aide financière Covid-19 vers les ménages à faibles revenus, BAPN témoigne qu'il est nécessaire d'aider financièrement TOUS les ménages vivant dans le trop peu de tout. Or, ces allocataires sociaux n'ont pour l'instant toujours bénéficié d'aucun soutien financier.

Il est urgent de ne plus abandonner ces personnes face aux courses alimentaires en explosion (2), aux pertes de petits boulots informels qui faisaient l'appoint et aux augmentations de frais dus au confinement dans des conditions très variables.

La nouvelle prime de protection exceptionnelle de 780 euros pour les travailleurs à bas salaires montre pourtant que le gouvernement peut faire le choix de cibler les plus précaires pour les soutenir financièrement. BAPN appelle donc à faire de même pour les allocataires sociaux.

(1) www.nbb.be/doc/ts/publications/nbbreport/2020/fr/t1/rapport2020_ti_complet.pdf

(2) La BNB établit que le taux d'inflation dans les produits alimentaires a doublé en 2020, atteignant même des pics supérieurs à 7 %, alors que la proportion des achats alimentaires a augmenté par rapport au reste dans le panier de consommation.

Voir www.nbb.be/doc/ts/publications/nbbreport/2020/fr/t1/rapport2020_ti_complet.pdf



Tous les ménages vivant dans le trop peu de tout ont besoin d'une augmentation d'allocations sociales pour faire face à la crise.



Dans le Plan belge de relance et de résilience, une large part de l'axe durabilité est consacrée à la rénovation énergétique des bâtiments publics, des logements et des bâtiments privés.

Plan de relance et de résilience

La Belgique fait-elle la différence?

Nous avons consacré en janvier un premier article au Plan belge de relance et de résilience (PRR) sur la base des informations très fragmentaires disponibles à l'époque. Depuis lors, les contours du PRR ont été quelque peu précisés et les interlocuteurs sociaux et d'autres organisations de la société civile ont eu l'occasion d'émettre un avis. À la lumière des informations dont nous disposons, nous pouvons conclure qu'il définit en tout cas quelques accents adéquats. Toutefois, il faudra encore surmonter quantité d'obstacles belges avant que ce plan ne donne une impulsion significative qui permettrait de surmonter la crise liée au Covid-19.

En ces temps difficiles, commençons par les bonnes nouvelles: «La Belgique est en marche!», ne cesse de répéter le secrétaire d'État à la Relance, Thomas Dermine, le coordinateur fédéral des travaux liés au PRR. Malgré des voix dissonantes qui évoquent l'existence de «deux démocraties» dans notre pays, les Communautés et les Régions semblent bien être capables de collaborer autour d'un unique plan cohérent, dont les composantes doivent être concrétisées par chaque entité. Comme par miracle, ces entités parviennent à assurer la cohérence de ces différents éléments. Bien entendu, le

fait que l'Union européenne exige cette cohérence, sous peine de refuser un financement, n'est pas étranger à la réussite de cette cohérence.

Un plan en cinq axes

Le PRR national est structuré en cinq axes stratégiques: (1) le climat, la durabilité et l'innovation, (2) la transformation numérique, (3) la mobilité et les travaux publics, (4) l'humain et la société (5) l'économie de l'avenir et la productivité. Les différents gouvernements ont présenté des projets (d'investissements)

pour ces axes. Une dernière sélection devra être opérée parmi ces projets à l'issue de tractations avec la Commission européenne. 23 % des moyens à affecter seront supprimés lors de cette dernière sélection, de manière à aboutir au budget de 5,95 milliards prévu pour notre pays.

Une large part de **l'axe durabilité** est consacrée à la rénovation énergétique des bâtiments. Une enveloppe de plus de 800 millions est prévue pour les bâtiments publics et plus de 600 millions pour les logements et autres bâtiments privés, pour lesquels des subventions (bonifications d'intérêts) seront prévues.

Les formes d'énergies durables sont une autre composante fondamentale de cet axe. Relevons en particulier que le plan mise beaucoup sur l'hydrogène (plus de 300 millions), en plus des investissements dans le captage et le stockage du carbone. L'autorité fédérale est la seule

qui prévoit d'investir dans l'éolien, alors que les Régions envisagent aussi de modestes investissements dans les réseaux de chaleur durables et dans des processus industriels sans carbone. Notons également les 300 millions que la Flandre veut investir dans la gestion des eaux («Blue Deal»).

Pour **l'axe numérisation**, les pouvoirs publics donnent surtout l'impression de vouloir donner un coup de pouce aux plans existants. La numérisation des services publics Justice et Asile, des institutions de la sécurité sociale, de l'administration régionale (Communauté flamande et Région wallonne), de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE): tous ces organismes sont cités dans le PRR. Les syndicats voulaient insister lourdement sur la formation et l'inclusivité numérique, mais nous verrons bien si ces matières sont suffisamment présentes dans les autres axes.

L'axe «mobilité plus verte et plus facile» prévoit 473 millions pour l'infrastructure cycliste, dont plus de 80 % seront dépensés par la Flandre. En ce qui les concerne, la Wallonie et Bruxelles, d'une part, le fédéral, d'autre part, assurent l'essentiel des investissements dans les transports en commun. Parmi ceux-ci, d'importants moyens sont consacrés à l'acquisition de bus électriques et au renforcement des réseaux urbains et suburbains de Liège et Charleroi. L'autorité fédérale veut investir 275 millions dans un réseau ferroviaire plus performant et 75 millions dans des gares multimodales et accessibles. L'aide aux investissements dans des bornes de chargement et le développement de la «mobilité intelligente», qui consiste à utiliser des données pour une organisation plus efficace des flux de trafic, complètent les investissements de cet axe.

L'axe «l'humain et la société» prévoit des investissements dans l'infrastructure sociale et des soins de santé, ainsi que dans la formation, avec une attention

particulière pour les publics les plus vulnérables. Le PRR prévoit 523 millions pour l'amélioration de l'enseignement, en insistant lourdement sur la numérisation mais, curieusement, beaucoup plus en Flandre qu'en Communauté française. Un budget de 200 millions est affecté à des programmes d'activation et de remise à niveau en faveur des groupes-cibles (les moins-valides, les jeunes, les moins jeunes, les travailleurs issus de l'immigration). Notons en particulier les investissements auxquels la Région de Bruxelles-Capitale veut procéder dans ce domaine. Par ailleurs, la Région wallonne est la seule qui mise sur le logement pour des groupes vulnérables (240 millions). Un montant de 160 millions est prévu pour des investissements dans les soins de santé, avec une insistance significative sur la numérisation.

L'axe «productivité» insiste sur le renforcement de la dynamique économique pour surmonter plus rapidement la crise. Un montant de 639 millions est prévu pour la formation et pour des mesures destinées à améliorer le fonctionnement du marché de l'emploi. Le plan consacre 575 millions à la recherche et l'innovation, ainsi qu'au soutien de secteurs prometteurs. Le développement de l'économie circulaire est doté de 217 millions.

Première évaluation des syndicats

En principe, les interlocuteurs sociaux et la société civile sont impliqués dans l'élaboration du PRR par le biais d'un comité d'avis. Nous constatons ici beaucoup de déficiences. Dans le pays complexe qu'est la Belgique, les pouvoirs publics cherchent à définir d'abord tous les équilibres (par exemple la répartition des moyens entre les entités), avant de demander un avis. Souvent, la presse est informée des plans concrets avant le comité d'avis officiel. Et dans certaines régions, il n'y a eu jusqu'à présent aucune consultation. De ce point de vue, la Région wallonne détient le bonnet d'âne

alors que la Région flamande est le bon élève de la classe.

Le caractère «novateur» de certains investissements suscite bon nombre d'interrogations: la numérisation du SPF Justice ou la rénovation du Palais de justice bruxellois ont-elles réellement leur place dans ce plan, ou s'agit-il d'investissements qui auraient en fait déjà dû être terminés au siècle dernier? Par ailleurs, nous craignons que beaucoup de grands chefs d'entreprises aient vu leur lobbying couronné de succès. Les engagements conséquents pris à propos de l'hydrogène et les pipelines de CO2 sont-ils le fruit d'une évaluation bien réfléchie de l'avenir de ces techniques, ou plutôt le résultat de manœuvres des CEO des sociétés énergétiques?

Autre question: dans quelle mesure la transition juste est-elle intégrée dans le PRR? L'Europe nous demande d'investir dans l'infrastructure, dans les compétences des citoyens et dans la préservation de la nature. Mais le volet «numérisation», par exemple, ne mise-t-il pas exagérément sur l'acquisition de hardware et de software, et pas assez sur la formation, afin que tout le monde puisse profiter de l'autoroute numérique?

Il reste donc encore beaucoup de questions, auxquelles nous espérons que les prochaines semaines apporteront des réponses et sur lesquelles nous corrigerons le tir en cas de besoin. Heureusement, la Commission européenne tient beaucoup à connaître l'opinion des interlocuteurs sociaux. En effet, certains pouvoirs publics réduisent cette consultation à sa plus simple expression, du moins quand elle existe.

| Renaat Hanssens |



Cinq nouveaux produits et services ont été ajoutés au panier de l'indice: les vitamines, les minéraux et les compléments alimentaires, la consultation chez un psychologue, les coffres de voiture, les souris et les claviers d'ordinateur.

Panier de l'indice Feu vert pour l'adaptation

L'indice des prix à la consommation est actualisé chaque année en janvier. Une Commission de l'indice, constituée d'universitaires et de représentants des interlocuteurs sociaux (dont la CSC) donne un avis sur les modifications proposées. Le ministre de l'Économie, Pierre-Yves Dermagne, a suivi l'avis de cette commission. Il s'agit d'un exercice important car l'index est répercuté sur les salaires et est un des éléments qui contribue à l'augmentation des allocations.

Le coût de la vie (l'inflation) est calculé sur la base de l'indice des prix à la consommation. Pour déterminer cet indice, on vérifie les prix d'un échantillon (un panier) de produits et de services. Chaque année, on vérifie si ce panier reflète encore suffisamment la consommation. De nouveaux produits et/ou services en sont ajoutés et d'autres en sont retirés parce qu'ils ne sont plus représentatifs. Le choix de ces «témoins» et leur pondération dans l'index sont revus chaque année. L'enquête sur le budget des ménages constitue à cet égard un paramètre important: à la demande de Statbel, une série de ménages enregistrent leurs achats pendant une période déterminée. Le poids d'un groupe, et donc celui des «témoins» sous-jacents, au sein de l'index peut donc s'accroître ou diminuer, en fonction de l'évolution de l'importance d'un groupe de produits dans les dépenses moyennes d'un ménage.

L'indice des prix à la consommation est un indice en chaîne. Par son actualisation, l'indice reste représentatif et à jour. Outre

les produits et les services qui évoluent, les méthodes sont constamment affinées pour intégrer les prix et les différents types de produits et de services dans l'index.

Modification des produits et services

Lors de la révision de l'indice des prix à la consommation, cinq nouveaux produits et services ont été ajoutés au panier de l'indice: les vitamines, les minéraux et les compléments alimentaires, la consultation chez un psychologue, les coffres de voiture, les souris et les claviers d'ordinateur. Deux en ont été retirés: les GPS et les mouchoirs en coton.

Les souris et les claviers d'ordinateur ont été ajoutés parce que la crise du coronavirus a provoqué un recours massif au télétravail. La consultation chez un psychologue est remboursée dans certains cas, de sorte qu'il est aussi utile de l'inclure dans le groupe des services paramédicaux. Le GPS individuel disparaît du panier

parce qu'il fait aujourd'hui partie de l'équipement standard d'une voiture, de sorte que les ventes de GPS individuels ont chuté. La consommation de mouchoirs en coton a diminué parce qu'il est conseillé en ces temps de privilégier des mouchoirs jetables en papier.

Impact de la crise du coronavirus

La crise du coronavirus a modifié nos habitudes de consommation en 2020 et ce sera encore le cas en 2021. La Commission de l'indice a estimé que cette modification de notre comportement ne peut pas influencer la pondération du panier – en tout cas jusqu'à ce qu'on y voie plus clair. Il est d'ailleurs prévisible qu'en 2021, nos habitudes de consommation redeviennent progressivement conformes à ce qu'elles étaient les années précédentes et que tout rentre donc dans l'ordre.

La pondération appliquée en 2020 et en 2021 est déterminée sur la base de l'enquête la plus récente sur le budget des ménages, qui date de 2018. En tant qu'organisation syndicale, nous avons toujours défendu l'idée qu'il fallait continuer à utiliser l'enquête de 2018 pour la pondération de 2021, moyennant une mise à jour des prix et une actualisation des pondérations pour 2020. Normalement, l'enquête de 2020 sur le budget des ménages devrait servir pour élaborer la pondération de 2022 et 2023. Mais étant donné que la crise du coronavirus a largement perturbé les habitudes de consommation, cette enquête ne pourra très probablement plus

être utilisée comme base pour établir le schéma de pondération pour 2022 et 2023. Aussi, Statbel a pris toutes les initiatives nécessaires pour organiser une nouvelle enquête sur le budget des ménages en 2021. Reste à voir si 2021 sera une année «normale» sur le plan de la consommation.

Big data

Outre le relevé classique des prix dans les magasins, le recours aux *big data* sur la base des *scanner data* et du *webscraping* est de plus en plus fréquent. Les *scanner data* sont les données enregistrées dans les caisses des plus grands supermarchés. À partir de maintenant, la chaîne de magasins Aldi devrait également envoyer des *scanner data* à Statbel. Le *webscraping* est une technique qui permet d'extraire automatiquement du contenu de sites web. Il gagne en importance vu l'augmentation du nombre de magasins en ligne et l'intérêt croissant des magasins «classiques» pour la vente en ligne.

Dès que le volume de vente de certains produits est suffisamment important, ceux-ci sont automatiquement intégrés dans l'index. Dans le courant de l'année 2020 (en raison notamment du coronavirus), des produits fortement consommés comme les masques buccaux et les gels désinfectants ont automatiquement été intégrés dans le calcul de l'index. En ce qui concerne les billets d'avion et les voyages à forfait à l'étranger, seules les destinations européennes seront encore retenues en 2021 en raison des restrictions imposées dans le cadre de la crise sanitaire. En 2020, une nouvelle méthode de travail a été introduite pour intégrer les soldes. Ce faisant, l'effet des soldes sera pris en compte, mais on évitera des chocs de prix indésirables. En 2021, près d'un tiers du poids du panier fera l'objet d'un suivi au moyen des *big data* (*scanner data* et *webscraping*). En 2020, cette technique ne représentait encore que 28 %. Les systèmes classiques de relevés de prix sont petit à petit laissés de côté et cette tendance est de plus en plus marquée.

Du pain sur la planche pour 2021

En 2021, les prix des vêtements ne seront plus relevés de façon classique mais au moyen du *webscraping*. Grâce à cette technique, c'est l'intégralité de l'offre de vêtements qui sera prise en compte dans l'index et plus uniquement un échantillon d'une cinquantaine d'articles. C'est une bonne chose pour la représentativité et on ne peut que s'en réjouir. La Commission de l'indice suit toutefois la situation de près afin de s'assurer que le système de *webscraping* fonctionne correctement et que la représentativité est garantie. Aussi, de nombreux tests sont effectués avant d'appliquer le *webscraping* à une catégorie de produits.

En ce qui concerne la location de logements à des particuliers, une méthode plus efficace a été utilisée en 2020. Au lieu de travailler avec un échantillon de logements loués, on s'est basé sur tous les baux qui ont été enregistrés. On prévoit également d'affiner la méthode de calcul en tenant compte de certaines caractéristiques du logement. En raison de la crise du coronavirus, l'administration n'a pas pu progresser sur ce terrain. Ce point sera remis à l'ordre du jour en 2021 et, comme organisation syndicale, nous le soutenons.

Les prix des billets d'avion devraient également faire l'objet d'un suivi au moyen du *webscraping*. Pour l'instant, on utilise encore la méthode manuelle. Ce projet accuse cependant du retard en raison de la crise du coronavirus. Vu les restrictions de voyages, peu de prix ont pu être récoltés. Pour Airbnb et Uber, le relevé des prix est en train de se faire au moyen du *webscraping*. Jusqu'à présent, ni Airbnb ni Uber n'étaient repris dans le panier de l'index.

Quid des honoraires de médecins, des assurances...?

Il reste un point de discussion important: que faire avec les suppléments d'honoraires des médecins? À l'heure actuelle,

seuls les tarifs officiels des médecins conventionnés sont pris en compte dans le calcul de l'index. De très nombreux médecins facturent toutefois des suppléments d'honoraires, ce qui fausse la représentativité des chiffres utilisés jusqu'à présent. Avec les autres syndicats, nous plaçons pour une plus grande transparence. Cette transparence est nécessaire si l'on veut intégrer ces suppléments d'honoraires dans l'index. L'objectif est de le faire pour 2022. Les syndicats ont également demandé si l'évolution des prix des assurances hospitalisation et des assurances protection juridique peuvent aussi être monitorés. L'administration examine cette demande.

Nous continuons à tout mettre en œuvre pour que l'indice des prix à la consommation soit représentatif. Pour ce faire, nous travaillons en étroite collaboration avec l'administration et avec les autres interlocuteurs sociaux.

| Ive Rosseel |

Vu le succès de la vente en ligne, les prix des vêtements seront collectés par le biais du webscraping.





7 février 2021: des manifestants du Myanmar vivant en Thaïlande manifestent devant les Nations unies à Bangkok pour dénoncer le coup d'État et exiger la libération de la présidente Aung San Suu Kyi.

Myanmar

Des espoirs anéantis par un coup d'État

Ce 1^{er} février, le Myanmar a été catapulté dix ans en arrière... La population s'est en effet réveillée à nouveau sous une dictature militaire suite à un coup d'État mené par le Tatmadaw, l'armée du Myanmar. L'expérience démocratique débutée en 2011 et l'espoir de la population d'un avenir durable ont ainsi été anéantis par la force militaire. Depuis lors, la situation en matière de démocratie, de droits humains et de droits syndicaux se détériore de plus en plus...

Le Myanmar (ex-Birmanie) est un pays environ 22 fois plus grand que la Belgique, entouré de grands pays voisins comme la Chine, l'Inde, le Bangladesh et la Thaïlande. Colonie britannique jusqu'en 1948, le Myanmar, encore appelé la Birmanie à l'époque, a connu une courte démocratie avant que les militaires installent violemment leur dictature de presque 50 ans. En 2011, lorsque les militaires ont accepté un gouvernement civil dirigé par Aung San Suu Kyi, il y a enfin eu un espoir d'amélioration. La « Dame », comme la population la surnomme, Aung San Suu Kyi a reçu beaucoup d'attention et de reconnaissance internationale pour son combat en faveur de la démocratie. La communauté internationale l'a d'ailleurs récompensée par le Prix Nobel de la Paix en 1991 alors que le Tatmadaw lui avait imposé 40 ans de prison et d'assignation à résidence.

Malgré cela, même après 2011, les militaires ont gardé le vrai pouvoir entre

leurs mains. Ils ont modifié la constitution qui leur garantit 25 % de sièges au parlement, certains ministères stratégiques et ils ont passé une loi selon laquelle les personnes ayant une famille étrangère ne peuvent pas assumer la présidence... Par coïncidence, Aung San Suu Kyi a des enfants de nationalité britannique.

Avec une prise ferme sur le pouvoir politique, ils profitent pleinement de l'économie du pays. Le pays est en effet très riche en gaz, minerais et autres ressources précieuses. Il est également géographiquement stratégiquement situé et, ces dernières années, le pays a développé une grande industrie du textile et de l'habillement, notamment grâce aux marques de vêtements connues qui ont quitté le Bangladesh, la Chine, le Vietnam et l'Indonésie en raison de la hausse des coûts de production. Des marques de vêtements qui sont également présentes sur le marché belge.

Les raisons du coup d'État...

La victoire d'Aung San Suu Kyi et de son parti, la Ligue nationale pour la démocratie (LND) aux élections du 8 novembre 2020 est la raison principale du coup d'État. La LND a en effet battu les partis soutenus par l'armée à plus de 80 %. Les militaires, suivant l'exemple de Trump, l'ex-président américain, ont contesté les résultats invoquant une fraude électorale, mais le Conseil national électoral a réfuté ces allégations.

La mise à la retraite forcée du général Min Aung Hlaing par Aung San Suu Kyi à cause de son rôle dans le génocide des Rohingyas est une raison supplémentaire. Min Aung Hlaing se trouve être le général qui a pris le pouvoir lors du coup d'État. Enfin, le coup d'État est survenu le matin juste avant la session d'ouverture du parlement renouvelé qui aurait pu modifier la constitution au détriment de la position de pouvoir des militaires.

Le nouveau dirigeant a déclaré l'état d'urgence, suspendu le parlement et promis de véritables élections « libres » dans un délai d'un an. Entretemps, les principaux dirigeants de la LND et une liste de militants ont été emprisonnés, mis sur des listes noires, etc. Aung San Suu Kyi est de nouveau en prison en attendant d'être ju-

gée pour importation illégale et utilisation de talkie-walkies.

Protestations en masse

Immédiatement après le coup d'État, la population a organisé des protestations massives. Depuis, chaque jour, des milliers de manifestants réclament le rétablissement de la démocratie, la libération d'Aung San Suu Kyi et de bien d'autres. La junte militaire utilise des moyens durs pour mettre fin aux protestations. Elle a notamment restreint un certain nombre de droits fondamentaux, tels que la liberté d'expression, la liberté de la presse, la liberté de réunions et d'organisation. Elle permet des interrogatoires, des condamnations et des emprisonnements sans aucune forme de justice.

L'appui de la CSC

Le syndicat CTUM, avec lequel la CSC travaille depuis des années et qui n'a pu travailler ouvertement que depuis le début de la démocratie en 2011, appelle également à des manifestations, à la désobéissance civile et à des grèves. De plus, il boycotte toute consultation avec les militaires et appelle à la paralysie de l'économie. Par peur des représailles, plusieurs collègues de la CTUM ont dû se cacher et s'enfuir. À la demande de nos collègues syndicalistes du Myanmar, la CSC, en collaboration avec d'autres syndicats et la Confédération syndicale internationale (CSI), tente de rétablir la démocratie par le biais de pressions internationales. Des mesures sont ainsi prises pour isoler la junte militaire au sein des institutions internationales, pour mettre fin aux négociations de l'accord commercial entre l'UE et le Myanmar, pour faire pression sur les entreprises qui font des affaires avec l'armée au Myanmar et pour geler les revenus de la junte militaire.

| Stijn Sintubin |

Lire aussi l'article «Myanmar: la loi sur la cybersécurité instaurée par la junte militaire plonge le pays dans l'obscurantisme» sur www.ituc-csi.org

Biélorussie Nouvelle vague de répression contre les syndicats et les journalistes

Dans la foulée d'une nouvelle vague de répression contre les syndicalistes, les autorités de Biélorussie ont mis à sac les bureaux du syndicat des travailleurs de la radio et de l'industrie électronique (REP) et pris pour cible le syndicat des journalistes (BAJ).

Plusieurs responsables et membres des deux syndicats ont été placés en détention. Par ailleurs, deux journalistes, Katerina Bakhvalova et Daria Chultsova, ont été condamnées à deux ans d'emprisonnement pour avoir filmé une manifestation. Sharan Burrow, secrétaire générale de la Confédération syndicale internationale (CSI), a déclaré: «Le président Alexandre Loukachenko s'accroche comme il peut au pouvoir. Ces nouvelles violations flagrantes des droits fondamentaux, notamment la liberté syndicale, nous indiquent que la situation désespérée dans laquelle il se trouve ne cesse d'empirer. La CSI exige la restitution de tout le matériel confisqué aux deux syndicats et aux membres du personnel, ainsi que la libération de toutes les personnes détenues depuis le début de cette nouvelle vague de répression et la cessation de la répression dont sont victimes actuellement les travailleurs et leurs syndicats.»

Début 2021, trois travailleurs biélorusses ont été écroués pour avoir participé à une action de grève, au moment où le gouvernement de Loukachenko a durci les mesures antisyndicales.

Suivez l'actualité syndicale internationale sur le site de la Confédération syndicale internationale (CSI): www.ituc-csi.org

© Shutterstock/Banifacyj



Depuis le 9 août 2020, jour de la réélection frauduleuse d'Alexandre Loukachenko, président de la Biélorussie depuis 26 ans, des manifestations inédites soulèvent le pays, réclamant son départ pour une Biélorussie enfin démocratique. Photo: 17 août 2021 à Grodno.

formation

Environnement

Au vu des conditions sanitaires, la formation Environnement 2021 organisée par le Réseau intersyndical de sensibilisation à l'environnement (Rise) sera entièrement donnée en ligne sur Teams. Les délégués qui s'inscrivent doivent donc disposer d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone connecté. La formation se suit en congé éducation payé. Les heures de formation sont susceptibles d'être modifiées pour alléger la journée.



© Shutterstock



L'objectif de la formation Environnement est d'outiller les délégués pour inciter des changements durables et concrets dans leur entreprise. Ils rencontreront des experts en environnement sur des sujets très variés. La formation se veut interactive et ouverte à tous les secteurs d'activité. Il reste deux dates:

- **11 mars: les économies d'énergie, le numérique durable**

Karen Huysentruyt, formatrice en énergie, nous expliquera comment réaliser des économies d'énergie en entreprise. Olivier Vergeynst, de l'Institut du numérique durable, montrera l'impact du numérique sur l'environnement et comment diminuer cet impact dans les entreprises.

- **31 mars: construire un projet de développement durable en entreprise**

Sébastien Morant, d'Engine, nous accompagnera pour construire et tester un projet de développement durable en entreprise.

Infos: www.rise.be/formations (Webinaires Environnement)

émission TV

Opinions CSC: portrait d'artiste

Voilà un an que le monde entier vit avec l'angoisse d'une maladie contagieuse, suffisamment grave pour que les autorités prônent ou appliquent des mesures extrêmes afin d'entraver sa propagation. Ces mesures, en dépit de tout, dévastent la vie des sociétés et mettent nos modèles économiques en péril. Personne ne semble en effet savoir comment résister au virus sans revenir à une recette éprouvée depuis le moyen-âge: isoler les individus, les empêcher, par la force ou la menace, de se regrouper. Un peu partout - et singulièrement en Belgique - les réunions consacrées au travail restent possibles sous conditions, afin de maintenir l'économie. Mais la plupart des activités à caractère culturel et artistique, dites «non-essentiels», sont formellement interdites, et les sanctions sont lourdes. Les effets psychiques et sociologiques aussi. Les secteurs artistique et culturel sont particulièrement impactés. Nous avons demandé à une personnalité singulièrement réfléchie de nous en parler. Ingénieur du son, musicien, écrivain, cinéaste, Maxime Coton a 34 ans et est originaire de La Louvière. Issu d'une famille d'ouvriers, il pose sur son environnement un regard, à bien des égards éclairé, sur les notions de métier, de culture, de crise, de solidarité, de politique ou de violence. En généralisant ses propos, d'abord, puis en les projetant dans le contexte actuel de la pandémie...



© Camille Sultan, Wikipedia

Maxime Coton est ingénieur du son, musicien, écrivain et cinéaste.

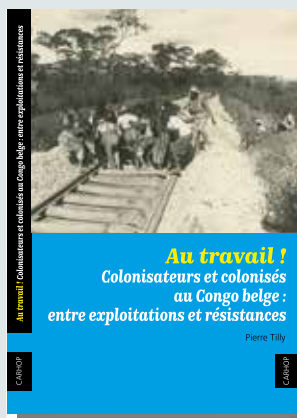
Cette émission de 27 minutes est passée sur la RTBF le 20 février 2021. Retrouvez-la sur www.rtbf.be/auvio (tapez Opinions CSC).



site internet Santé et travail

Quelles démarches faire auprès de l'employeur et de la mutuelle en cas de maladie? Comment reprendre le travail après une période d'absence? Et qu'en est-il de la santé et de la sécurité au travail au temps du corona? Dans le prolongement de la campagne «sécurité sociale», le site de la CSC répond à toutes ces questions, et bien d'autres.

Ces infos sont régulièrement mises à jour sur www.lacsc.be/ma-carriere/travailler-dans-le-secteur-prive/maladie-et-reintegration



essai «Au travail! Colonisateurs et colonisés au Congo belge: entre exploitations et résistances»

L'essai de Pierre Tilly, édité par le Centre d'animation et de recherche en histoire ouvrière et populaire (Carhop), est indispensable à qui souhaite appréhender une facette, peu explorée jusqu'ici, de la nature et de l'origine des liens qui existent entre la République démocratique du Congo et la Belgique.

L'auteur y explore les conditions de travail, les formes que celui-ci revêt, ainsi que les implications de l'oppression et l'exploitation coloniale sur les structures sociales des sociétés congolaises. Il nous rappelle combien la colonisation belge, loin de la mission civilisatrice qu'elle prétendait être, fut avant tout une entreprise visant l'accumulation primitive du capital, au profit de la métropole et principalement de ses classes possédantes.

Il démontre également que les tentatives de reproduction du modèle social belge furent importantes et laissent encore des traces dans des lois, arrêtés et dispositifs légaux actuels. Prendre la mesure de ces tentatives de transposition permet d'en évaluer les impacts sur les blocages et les potentiels actuels.

Cet ouvrage permettra de nourrir la réflexion et le recul critique de toute personne intéressée par ces thématiques de manière générale, des chercheuses et chercheurs, mais également de toutes les associations, ONG, organisations sociales et leurs partenaires congolais, qui développent aujourd'hui des actions de développement en République démocratique du Congo.

Le livre est en vente au prix de 19 € au Carhop: info@carhop.be – 067.48.58.61.



brochure Urgences climatiques

Notre planète est en danger, et si nous n'entreprenons pas un tournant majeur, les conséquences pourraient être dévastatrices pour l'ensemble de ses habitants et pour les générations futures. Il convient dès lors d'imposer un nouveau récit précurseur d'actions mobilisatrices, qui fait la part belle à la solidarité entre les peuples. Il faut dépasser la culture de la compétition cherchant le profit à tout prix pour la remplacer par la recherche du bien-être de toutes et tous, en harmonie avec la nature. Dans cette brochure, WSM fait un tour du monde d'exemples très inspirants qui placent les populations au cœur de l'action pour le changement climatique.

La brochure «Urgence climatiques. Des solutions qui placent les populations et travailleurs au centre du jeu» est téléchargeable sur www.wsm.be (S'informer / Publications).

5 mars – Conférence en ligne Complotisme et éducation permanente

Les Équipes populaires vous invitent à participer à une conférence-débat sur une question qui interpelle plus que jamais l'éducation permanente: Comment prendre en compte la montée des tendances complotistes au sein d'un public de plus en plus large, dont celui avec lequel nous interagissons? N'y a-t-il pas des éléments de proximité, des points de contact avec l'éducation permanente?

Parmi eux, une volonté d'esprit critique, la force des émotions, certains adversaires communs, la volonté de mobilisation, la vulnérabilité du public. Plutôt que de fuir ces questions qui bousculent les animateurs et formateurs dans leurs pratiques quotidiennes, nous proposons de les empoigner... dans le respect des points de vue de chacun.

Avec la participation de:

- Edgar Szoc, chroniqueur RTBF et auteur du livre «Inspirez, conpirez: le complotisme au XXIème siècle»;
- Ariane Estenne, présidente du Mouvement ouvrier chrétien et du Conseil supérieur de l'éducation permanente.
- Guillaume Lohest, président des Équipes populaires et auteur de l'analyse «Les liens du sens: quatre check-points entre le style complotiste et l'éducation permanente».

Le 5 mars de 14h à 16h. Voir le **lien Zoom** sur www.equipespopulaires.be



Du 6 au 13 mars Balade féministe sonore dans les Marolles

La collective «Noms Peut-Être» relance ses balades féministes. Durant cette semaine des Droits des femmes 2021, elle a choisi de mettre en avant les femmes ayant marqué les Marolles à Bruxelles. Vous découvrirez quelles places les femmes de ce quartier ont eues à travers l'histoire, qui se cache derrière le nom du quartier, sur les murs et sur les pavés...

Étant donné le contexte sanitaire, la balade sera sonore et accessible en ligne. De quoi découvrir les Marolles sous un nouveau jour et à votre rythme.

Du 6 mars au 13 mars. Prix: gratuit. www.facebook.com/events/1410327919315910

11 mars – Conférence en ligne L'alimentation durable en entreprise

L'alimentation durable en entreprise: comment agir? C'est le thème de la prochaine séance des «Petits plus santé-sécurité» de la Fec Mons-La Louvière qui aura lieu en visioconférence **le 11 mars à 18h**. Avec comme intervenant, José Angeli, du Réseau inter-syndical de sensibilisation à l'environnement (Rise/Fec).

Au programme:

- Agir dans l'entreprise pour une alimentation durable
- Quelles sont les recettes syndicales?
- «Plat Net Market»: présentation de l'exposition/animation de l'Observatoire de la santé du Hainaut. Un bon outil pour s'interroger sur nos choix alimentaires et vos critères d'achat !

Infos et inscription (obligatoire): mo@fecasbl.be

Le lien Teams sera envoyé aux participants.

Plus d'infos: www.fecasbl.be

13 mars – Matinée d'étude en ligne ODD et travail décent

Comment aborder les Objectifs de développement durable des Nations unies (ODD) pour promouvoir le travail décent et garantir les droits des travailleurs? Comment faire progresser la réalisation des ODD avec le travail décent et le respect des normes de l'Organisation internationale du travail (OIT)? Quelle contribution des entreprises à la durabilité? Que peuvent faire les syndicalistes sur le lieu de travail en faveur de la réalisation des ODD? Les initiatives d'entreprises présentées comme contribuant au développement durable peuvent-elles appuyer les priorités syndicales?

Les trois syndicats belges débattront de ces questions **le 11 mars, de 9 à 12h30**.

Inscription: karin.debroey@acv-csc.be. Les délégués et les militants sont les bienvenus.